



PREAVIS N°09/2024

Demande d'un crédit de CHF 83'220.- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la voirie (remplacement du Piaggio)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 2009 la commune de Lully a décidé, d'engager un employé communal pour le 1er janvier 2010. Il a dès lors fallu acheter un véhicule, des machines et divers outils.

Comme pour le tracteur-tondeuse, le véhicule de la voirie acheté à cette époque arrive en fin de vie, après 15 années de bons et loyaux services. Au vu des problèmes récurrents et des pannes rencontrées avec celui-ci, il est nécessaire de le remplacer.

2. Matériel proposé

Après avoir pris des contacts avec les communes voisines et testé certains modèles, le choix de la Municipalité s'est porté sur un petit véhicule électrique de type Alkè ATX340EH, avec un pont arrière agrandi (140 x 250 cm) qui permet la pose d'un coffre de rangement pour les outils.

Contrairement à d'autres véhicules testés, il offre une bonne tenue de route et répond aux besoins de notre commune, tout en présentant l'avantage d'être électrique.



3. Financement

L'investissement de CHF. 83'220.- sera prélevé sur le compte 9282.20 Fonds de réserve pour investissements futurs.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Vu le présent préavis n° 09/2024 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF. 83'220.- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la voirie
2. De dire que cette dépense sera prélevée sur le compte 9282.20 Fonds de réserve pour investissements futurs.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Marc Genton

Nicole Jufer Tissot